

Conseil d'Administration

Du 10 Juin 2026

Compte Rendu

Membres du conseil d'administration

Présents :

Représentants des enseignants : Hélène Marcoz, Antoine Allard, Caroline Bigot, Vincent Ducatez, Ghislain His, Cédric Michel, Philippe Rizzotti

Représentants des étudiants : Chloé Villemazet

Représentants des personnels administratifs : Hafid Ait Ifrane, Geoffroy Turpin, Etienne Gustin

Personnalités extérieures et membres de droit : Corinne Robaczewski

Personnalités qualifiées et membres de droit : Raphaël Alessandri

Membres voix consultatives : Pablo Lhoas, Mathieu Dropsit, Mélanie Givers, Delphine Droussent

Membres invités : Caroline Salembier, Frédéric Alliot, Claire Minart, Jean Claude Faure

Procuration : Clément Reisser, Philippe Thomas

Soit 7 enseignants, 1 étudiant, 3 administratifs, 1 personnalité extérieure et membre de droit, 1 personnalité qualifiée, 2 procurations.

I. Rappel Sommaire de l'Ordre du Jour

Points administratifs abordés en début de séance

1. Approbation de l'Ordre du Jour
2. Approbation du compte rendu de la séance du 13 mai 2026

Points abordés pour vote

1. Enclenchement processus de sortie de l'EPE (Hélène Marcoz 30') – Retours sur la réunion plénière du 20 mai 2026
2. Budget Rectificatif n°1 (Alexis Gallou 30')
3. 20 ans de la formation paysage : point et demande de budget supplémentaire (Frédéric Alliot 10')
4. Bilan CVEC 2025 (Caroline Salembier 5')
5. Décharges Recherches (Hélène Marcoz, Etienne Gustin 30')
6. Calendrier 2026/2027 (Hélène Marcoz 20')
7. Désherbage bibliothèque (Hélène Marcoz 5')
8. Sortie de l'inventaire du matériel informatique (Hélène Marcoz 5')
9. Sortie de l'inventaire du trafic vert (Mathieu Dropsit 5')
10. Délibérations financières (Hélène Marcoz 5')
11. Jury PFE (Bénédicte Grosjean, Axel Venacque) (Hélène Marcoz 5')

Points abordés pour information

1. Démission des membres du CSA, de la CR et de la CFVE (Hélène Marcoz 30')
2. Frais d'inscription 2025-2026, point d'étape (Hélène Marcoz 5')
3. Information sur les dépenses du Directeur (Hélène Marcoz 5')
4. Conclusion Marché SPSI / Attribution du marché ventilation Échelle 1 (Pablo Lhoas 5')

Modification en séance : la Présidente a indiqué en ouverture que l'ordre du jour avait été modifié pour différentes raisons (timing de certains intervenants extérieurs), et qu'un point d'information sur Parcoursup serait ajouté, de nouvelles informations ayant été reçues sur l'organisation de la procédure l'an prochain dans les écoles d'architecture et de paysage (un vote y sera consacré au CA de juillet).

II. Points Administratifs abordés en début de séance

1. Approbation de l'Ordre du Jour

La Présidente ouvre la séance en rappelant que l'ordre du jour, particulièrement chargé, a été modifié pour différentes raisons sur lesquelles il sera revenu en cours de séance — au premier rang desquelles les contraintes d'agenda de plusieurs intervenants extérieurs (Ministère de la Culture, Université de Lille, DRAC), qui ont conduit à avancer certains points par rapport à leur position initiale dans l'ordre du jour.

Elle annonce qu'un point d'information sur Parcoursup sera ajouté, de nouvelles informations ayant été reçues sur la manière dont la procédure s'organisera l'an prochain dans les écoles d'architecture et de paysage ; un vote sur ce sujet est prévu pour le CA de juillet.

Aucune opposition n'étant exprimée, l'ordre du jour, ainsi modifié, est approuvé.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 13 mai 2026

Des remarques avaient été transmises en amont (notamment par **Catherine Grout**), traitées par un retour par mail préalable à la séance. En séance, **Caroline Bigot** a formulé plusieurs observations de forme et de fond sur le compte rendu, à la suite d'une relecture approfondie :

- ✓ Règlement des études : préciser que le report du vote sur ce point ne tenait pas seulement aux réserves exprimées sur le « parcours libre », mais aussi au fait que les documents avaient été transmis tardivement, ce qui n'avait pas permis un examen serein avant la séance.
- ✓ Page 3 – Correction de formulation : reformuler la phrase relative à l'ambiguïté d'inscription, en précisant qu'elle avait été introduite par l'ancien directeur des études ; et vérifier quel document doit effectivement comporter la mention de la prolongation de la dernière année d'études, ce point restant à confirmer.
- ✓ « Capacité d'accueil et budget » (20 ans de la formation) : reformuler la phrase qui laisse entendre que l'appréciation portée serait celle, personnelle, de Caroline Bigot, alors qu'il s'agit d'une observation plus largement partagée.
- ✓ 20 ans de la formation paysage : reformuler la mention relative au service de communication vacant. La formulation actuelle laisse entendre un satisfecit un peu déplacé (« bravo, on se débrouille ») ; il est proposé de lui substituer une tournure du type « en dépit de l'absence d'un service communication, le travail a néanmoins pu être assuré », pour mieux refléter l'esprit de la remarque initiale, qui saluait l'effort fourni en dépit des moyens manquants.

- ✓ Samedi 20 juin (soirée alumni) : préciser que les enseignants sont également invités à cette journée.
- ✓ Goodies / communication : la demande de produits locaux et éco-responsables émanait à la fois du directeur et des représentants enseignants, et non du seul directeur ; sur la visibilité web et réseaux sociaux, une question a été posée sur l'opportunité de mentionner dans un compte rendu officiel des engagements (par exemple sur Instagram) qui ne seraient pas suivis d'effets concrets.
- ✓ Page 10 – Question d'un médiateur extérieur : la formulation est jugée trop elliptique ; il est proposé de préciser que la question a bien été soulevée par plusieurs membres mais n'a pas donné lieu à une conclusion ou à un choix arrêté à ce stade.
- ✓ Liste des présents : ajouter Philippe Rizzotti, arrivé en cours de séance et non mentionné dans la version initiale.

Caroline Bigot transmettra son fichier annoté pour intégration de l'ensemble de ces corrections avant publication définitive. Le compte rendu est ensuite soumis au vote, sous réserve de ces modifications.

Décision

Nombre de votants : 11

9 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

Le compte rendu de la séance du 13 mai 2026 est approuvé à la majorité (sous réserve des corrections annoncées).

III. Points abordés pour vote (dans l'ordre traité en séance)

1. Enclenchement du processus de sortie de l'EPE

Ce point, inscrit en tête des « points abordés pour vote » de l'ordre du jour, a été traité dès l'ouverture de la séance, immédiatement après les points administratifs — avant le budget rectificatif — du fait des contraintes d'agenda de la représentante de l'Université de Lille, Corinne Robaczewski, qui devait quitter la séance peu après son intervention.

Ce point fait suite à la réunion plénière du 20 mai 2026 (après-midi), organisée avec la présidence de l'Université de Lille, le directeur de l'ESJ et le directeur de l'ENSA Paris-Malaquais (établissement déjà intégré à un grand établissement). Avant d'ouvrir le débat, la Présidente a tenu à clarifier un point qu'elle a qualifié d'important : **le vote du jour porte uniquement sur l'ouverture du processus de sortie anticipée, et non sur l'entrée définitive dans un grand établissement, qui fera l'objet d'un second vote en 2027, avec un CA renouvelé à l'automne. Il s'agit d'un vote en deux phases : un vote favorable aujourd'hui ouvre des options sans les arrêter, tandis qu'un vote défavorable envoie un signal défavorable au Ministère de la Culture et au HCERES quant à l'intérêt de mener un bilan-perspective approfondi pendant la période transitoire de sortie de l'EPE.**

Bilan de la réunion plénière du 20 mai

La Présidente a livré un avis nuancé sur cette réunion, marquée par une faible participation et survenue dans un contexte particulier : la démission d'instances avait été annoncée une dizaine de minutes avant son ouverture, ce qui a pesé sur le climat des échanges. Un document de bilan et de perspectives, transmis à la communauté, servait de support aux débats.

Antoine Allard a fait observer que la mobilisation n'était pas forcément idéale dans une période chargée pour les enseignants, et qu'il avait lui-même hésité à se déplacer en lisant l'ordre du jour, peu enclin à « écouter l'avis du président de l'université » dont on pouvait anticiper le contenu. En réponse, il a été précisé que cette réunion se voulait la première d'un cycle devant se poursuivre toute l'année prochaine, et qu'une nouvelle séance pourrait être organisée à la réunion de rentrée plutôt qu'à celle de sortie (jugée moins propice, en raison des vacances), avec un rythme de réunions toutes les six à huit semaines pour engager un cycle de réflexion plus structuré.

Rappel du cadre juridique et calendrier

La représentante de l'Université de Lille a rappelé que le calendrier présenté quelques mois plus tôt au CA restait prévisionnel et optimiste, de nombreux établissements souhaitant sortir de l'expérimentation et le Ministère étant lui-même mobilisé par les demandes d'évaluation HCERES. À compter de ce mois de juin, l'établissement entre dans un processus d'environ 18 mois, période pendant laquelle elle a vivement encouragé la tenue de temps d'échange internes pour dresser un bilan et des perspectives par domaine (formation, recherche, vie universitaire).

Elle a précisé le fondement juridique : l'expérimentation des EPE s'appuie sur l'ordonnance du 12 décembre 2018, dont la durée de vie est limitée à dix ans par le législateur — elle s'achèvera donc, au plus tard, le 12 décembre 2028, indépendamment du vote du jour. Des discussions sont en cours pour proroger l'expérimentation pour les établissements devenus EPE plus récemment (2022-2024), mais la sortie est inéluctable à terme. À l'issue de l'expérimentation, deux voies sont ouvertes : un retour à une université classique relevant strictement du Code de l'éducation (les établissements composantes devenant alors des établissements autonomes, avec partenariats possibles sous forme de projets), ou l'intégration dans un grand établissement permettant de conserver une personnalité morale et juridique propre.

Elle a insisté sur la distinction entre le « grand établissement » au sens de l'ordonnance de sortie d'expérimentation — qui permet d'emboîter des personnalités morales et juridiques (chaque établissement composante conserve sa personnalité juridique, son budget, ses tutelles, son évaluation HCERES propre et une contractualisation interne) — et le statut historique très dérogatoire d'un établissement comme Paris-Dauphine. Elle a souligné que la position du Ministère de la Culture est désormais claire et favorable à un grand établissement à personnalités juridiques emboîtées, garantie qui n'était pas acquise en 2022, époque où cette question avait quelque peu crispé les débats.

Débat sur la portée du vote et sur la méthode

- ✓ Sens du vote : un vote favorable aujourd'hui n'engage pas le vote de 2027 (« on peut voter pour aujourd'hui et contre demain », à la lumière des bilans et de l'avis du HCERES) ; à l'inverse, voter contre n'empêcherait pas la sortie de l'EPE, devenue inéluctable, mais enverrait un signal défavorable à la tutelle et au HCERES quant à l'intérêt de mener un bilan-perspective approfondi pendant la période transitoire.
- ✓ Difficulté démocratique soulevée : un représentant des enseignants a exprimé une difficulté à se positionner, jugeant qu'on lui demandait de voter sans qu'un véritable débat de fond ait eu lieu, et qualifiant la situation de « sondage » plus que de vote authentique. Le second vote, sur l'entrée effective dans le grand établissement, serait selon lui le moment réellement décisif.
- ✓ Tensions historiques et méthode : il a été rappelé que l'entrée dans l'EPE s'était faite dans un climat conflictuel (ancrage au Ministère de la Culture / rapprochement avec l'Enseignement supérieur), la forme ayant souvent occulté le débat de fond ; plusieurs membres ont suggéré le recours à un médiateur formé à la démocratie participative pour les prochaines réunions.

- ✓ Bilan contrasté de l'EPE : des apports concrets ont été salués (services aux étudiants, médecine du travail, mise à disposition de personnels), tout en regrettant que ces moyens aient surtout comblé des carences administratives plutôt que financé de nouveaux projets — à l'exception de l'activité d'insertion professionnelle portée par **Frédéric Alliot** et du schéma directeur immobilier porté avec **Valéry Mba**, conçus comme de véritables projets à long terme. **Mathieu Dropsit** a nuancé l'origine des tensions initiales, qu'il a attribuées surtout à la méthode de consultation plutôt qu'à une crainte du rapprochement universitaire en lui-même.
- ✓ Position du Ministère de la Culture (Claire Minart) : les écoles passées en EPE ont bénéficié de moyens supplémentaires et d'un accès facilité à des projets de recherche ; le Ministère de la Culture souhaite que l'ensemble des écoles d'architecture et de paysage adhèrent à la Conférence des Grandes Ecoles (constitution d'un groupe ENSAP, mutualisation des enquêtes d'insertion), adhésion compatible avec un statut de composante d'un grand établissement.
- ✓ Philippe Rizzotti a souligné l'enjeu international de cette transition, à penser en parallèle des recommandations du rapport HCERES et à l'occasion du renouvellement des instances, pour une politique plus ambitieuse à l'échelle européenne, avec une communication interne mieux organisée.

Décision

Nombre de votants : 14

9 voix pour

0 voix contre

5 abstentions

A noter qu'un membre, Ghislain HIS, refuse de prendre part au vote.

Le déclenchement du processus de sortie anticipée de l'EPE est approuvé à la majorité (en vue d'un second vote, dans 12 à 18 mois, sur l'entrée ou non dans un grand établissement).

2. Budget Rectificatif n°1 – exercice 2026

Présenté par **Alexis Gallou**, ce premier budget rectificatif intervient après la clôture du compte financier 2025 et un premier quadrimestre d'activité 2026.

Rappel du budget initial

Voté au CA du 3 décembre 2025, le budget initial actait un choix stratégique de mobilisation des réserves, avec un déficit prévisionnel d'environ 1,5 M€ destiné à maintenir les capacités d'action. Le contrôleur budgétaire avait alors émis des réserves sur un solde budgétaire fortement négatif et un « effet ciseau » (masse salariale progressant plus vite que les subventions de l'État), ainsi que sur le caractère partiellement artificiel de la trésorerie, une partie significative étant fléchée (plan de relance, phases 1 et 2 des travaux Eldin et autres investissements comme la ventilation de l'atelier Échelle 1). En l'absence de réévaluation de la subvention ministérielle, le contrôleur avait suggéré qu'une modification des maquettes d'enseignement pourrait être envisagée pour desserrer la contrainte budgétaire.

Données du BR n°1 2026

- ✓ Recettes : 3 243 340 € pour des dépenses évaluées en crédits de paiement à environ 4,6 M€, soit un solde budgétaire négatif de l'ordre de 1,3 M€, financé par prélèvement sur le fonds de roulement.
- ✓ Trésorerie : un atterrissage estimé à environ 2 M€, dont la moitié fléchée, reste conforme au seuil de 90 jours de couverture, confirmé par le contrôleur budgétaire régional comme suffisant à court et moyen terme.
- ✓ Masse salariale : hausse de l'ordre de 89 500 €, imputable à deux ETPT en renfort sur le pôle support (relations internationales et RH, recrutés sur incitation du Ministère pour remplacer un agent en congé longue maladie et renforcer une équipe jugée insuffisamment dotée), à la réévaluation d'un contrat doctoral, et à des ajustements de projets fléchés (dont un projet Interreg pour lequel un décalage d'environ six mois existe entre dépense et recette).
- ✓ Fonctionnement : conformités réglementaires (diagnostic acoustique, SPSI), réévaluation des fluides et de la sûreté/gardiennage (nouveau marché en groupement de commandes avec l'Université de Lille, ajustement attendu au BR n°2). Un représentant enseignant a suggéré que cette ligne, qui mêle sûreté (vigilance Vigipirate) et sécurité, soit isolée dans les prochains documents plutôt que noyée dans les « fluides ».
- ✓ 20 ans de la formation paysage : la provision de 9 000 € votée environ deux mois plus tôt a fait l'objet d'une demande de complément, traitée au point suivant.

Débat sur la méthode budgétaire

Cédric Michel s'est interrogé sur le fonctionnement même de la décision de dépense, jugeant « délirante » une évolution de 15 % par rapport au budget initial, alors même que la Commission Voyages et Déplacements, réunie la veille, s'efforce d'ajuster les dépenses au plus juste. **Philippe Rizzotti** a abondé, déplorant l'absence d'indicateurs permettant de comprendre un tel ajustement, mêlant des postes de fonctionnement et d'investissement difficiles à isoler dans le détail. Tous deux ont regretté que le CA soit cantonné à « entériner » des choix déjà faits plutôt qu'à participer à la décision collective sur les dépenses engagées.

Alexis Gallou a répondu que le format d'un CA (30 minutes consacrées au point) ne permettait pas un tel niveau de détail, et que cette demande légitime appelait un dialogue de gestion interne préalable, associant administration, direction, membres du CA et commissions concernées. Il a indiqué travailler, dans le cadre de sa mission de contrôle interne, à un règlement budgétaire et financier interne et à un dispositif de débat d'orientation budgétaire, qu'il présentera au CA de juillet, demandant le temps nécessaire à sa mise en place (il occupe ses fonctions depuis un an). **Philippe Rizzotti** a précisé sa demande : non remettre en cause la conformité comptable, mais exercer la prérogative du CA sur la politique des dépenses, avec une vision incluant le budget initial, le rectificatif et des perspectives pluriannuelles, via une note explicative détaillée transmise au moins 15 jours avant le CA.

Claire Minart a rappelé qu'un CA n'est jamais tenu de voter un budget rectificatif (à défaut, l'établissement reste sur le budget initial jusqu'au prochain BR), et a invité à distinguer une évolution contrainte (hausse de l'énergie), une mauvaise anticipation initiale (paramètre mal évalué ou oublié), et un choix délibéré du CA (par exemple le budget des 20 ans du paysage, déjà discuté précédemment).

Sur la ligne « bourses de voyage », il a été expliqué que des dossiers engagés en novembre 2025 mais payés en 2026 sont venus s'ajouter aux dossiers de l'année en cours (dont un workshop au Mexique non anticipé), dépassant la ligne initialement fixée à 80 000 € ; les crédits ont été abondés depuis des lignes disposant de marges, portant la ligne « voyages » à 110 000 €, simple remise à

niveau et non dépense nouvelle. Il a également été précisé que l'action sociale augmente de 20 000 € (médecine du travail) et que 25 000 € sont provisionnés pour l'enquête RPS, demandée par le Ministère de la Culture après une motion des représentants du personnel en CSA — **Claire Minart** a rappelé à cette occasion les voies de recours existantes en cas de souffrance au travail (hiérarchie, RH, médecine du travail, et pour les étudiants, psychologues et dispositifs de santé étudiante). Pour la suite, **Alexis Gallou** a proposé que le prochain budget rectificatif (octobre) fasse l'objet de réunions préalables, articulées si possible avec la préparation du budget initial 2027.

Sur le plan technique, le fonds de roulement — « matelas de sécurité financière » garantissant la continuité de l'établissement — comprend une partie fléchée (gagée sur des projets, dont le plan de relance) et une réserve libre, l'établissement se situant légèrement au-dessus du seuil de 90 jours de couverture. Le vote a porté sur l'ensemble de la liasse budgétaire (emplois sous plafond d'État à 38 ETPT et hors plafond à 4,3, soit 42,3 ETPT au total ; AE/CP ; équilibre financier ; situation patrimoniale), les soldes apparaissant en négatif résultant notamment de l'amortissement des biens et devant se rééquilibrer à l'atterrissage des comptes de fin d'année.

En synthèse, la Présidente a rappelé que le contrôle budgétaire évalue avant tout la soutenabilité : trésorerie et fonds de roulement n'appellent pas d'inquiétude à court terme, mais deux points de vigilance déjà identifiés au précédent compte financier se renforcent — la déconnexion entre ressources et rythme des dépenses de fonctionnement, et un plan d'investissement encore partiellement déployé. **Alexis Gallou** a confirmé son intention de structurer, dès le BR n°2, un véritable dialogue de gestion interne avec débats d'orientation budgétaire dès 2027.

Décision

Nombre de votants : 15

9 voix pour

3 voix contre

2 abstentions

Le Budget Rectificatif n°1 2026 est approuvé à la majorité.

3. 20 ans de la formation paysage – point et demande de budget supplémentaire

Frédéric Alliot a présenté l'état d'avancement des deux journées (vendredi 19 et samedi 20 juin), désormais calées, avec une hausse de l'engagement interne. Il a rappelé la structure de l'événement : une journée à portée institutionnelle le vendredi, dédiée à la formation et à son développement à Lille, et une journée alumni le samedi, organisée pour la première fois par l'école.

Le budget de 9 700 € accordé environ deux mois plus tôt s'avère insuffisant au vu des devis reçus, notamment celui du traiteur du vendredi, passé de 5 500 € prévisionnels à environ 8 360 €. Le budget global atteint désormais environ 13 500 € (sécurité, heures de moniteurs, achats dont barbecues, traiteur, soirée musique/lumière, remboursement à la cafétéria pour le cocktail offert). Frédéric Alliot a sollicité une rallonge comprise entre 3 500 € et 5 000 € pour éviter de revenir « une énième fois » devant le CA.

État des inscriptions : un peu plus de 70 personnes pour le vendredi, environ 150 pour le samedi. Une distinction a été demandée entre dépenses propres à l'événement et dépenses réutilisables (barbecue, denrées resservant éventuellement pour les jurys de PFE).

Philippe Rizzotti s'est interrogé sur l'opportunité de mobiliser quinze administrateurs sur ce niveau de détail, juste après le budget rectificatif portant sur des montants nettement supérieurs. **Alexis Gallou** a confirmé que cette demande aurait dû, dans un processus normal, être anticipée et intégrée directement au budget rectificatif. La Présidente a souhaité que l'événement ne soit pas passé sous silence dans les débats.

Décision

Nombre de votants : 14

13 voix pour

1 voix contre

0 abstention

Une rallonge budgétaire de 5 000 € pour l'événement des 20 ans de la formation paysage est approuvée à la majorité.

4. Bilan CVEC 2025

Le bilan de la **CVEC** (Contribution de Vie Étudiante et de Campus) a été présenté par **Caroline Salembier**. Il a été rappelé que la contribution acquittée par les étudiants lors de leur inscription (≈ 115 € cette année) est centralisée par le CROUS, qui reverse à l'école une part forfaitaire d'environ 40 € par étudiant : un premier versement en début d'année, calculé sur la base des effectifs inscrits, puis un complément éventuel en fin d'année selon le solde restant disponible.

Ces fonds financent, d'une part, les projets déposés par les associations étudiantes (examinés et validés par la commission compétente lors d'appels à projets organisés trois fois par an, selon un principe d'éligibilité apprécié par la CFVE) et, d'autre part, des dépenses administratives, au premier rang desquelles le contrat conclu avec les psychologues intervenant à l'école.

La qualité de l'annexe-bilan, qui détaille précisément l'affectation des sommes, a été soulignée par la Présidente. Une question a porté sur l'écart d'environ 19 000 € entre les sommes reçues et les sommes effectivement dépensées : il a été précisé que ce solde est intégré au fonds de roulement fléché et réaffecté l'année suivante, sans qu'aucune somme ne soit perdue. Il a été recommandé de mieux informer les étudiants, en tout début d'année universitaire, des possibilités de financement de projets via la **CVEC** et du calendrier des trois appels à projets annuels.

Décision

Nombre de votants : 14

13 voix pour

0 voix contre

1 abstention

Le bilan de la CVEC est approuvé à la majorité.

Chloé Villemazet, représentante des étudiants, est intervenue sur un point précis et a posé une question : « *Le service de psychologie, comment a-t-il été choisi, sous quel critère ? Est-ce qu'il y a eu plusieurs devis ? [...] Est-ce qu'on peut savoir si c'est un service qui fonctionne, est-ce que vous avez des retours là-dessus ou pas ?* » Il lui a été répondu qu'un bilan venait d'être reçu et qu'une réflexion est engagée pour croiser ces retours avec ceux du service Apsytude, auquel recourt également le CROUS, afin d'avoir des regards croisés sur la pertinence du dispositif.

Chloé Villemazet a alors fait état d'un retour négatif personnel sur ce service, indiquant « *que Apsytude l'avait complètement lâchée alors qu'elle en avait besoin ce soir-là, avec des mots qui étaient problématiques* » — relatant ainsi un rendez-vous qui n'aurait pas été honoré dans un moment de besoin, accompagné de propos jugés inadaptés. Elle a précisé ne pas savoir comment ce prestataire avait été choisi, faute de retour suffisant à ce sujet, et a profité de l'occasion pour demander si ce type de dysfonctionnement relevait d'un cas isolé ou d'un problème plus systémique, tout en rappelant l'existence de voies de signalement pour faire remonter de telles difficultés.

Ce point d'information n'a pas fait l'objet d'un vote spécifique.

5. Décharges Recherches

Présenté par **Etienne Gustin**, ce point faisait suite au renvoi du CA du 13 mai, qui avait demandé une étude d'impact globale intégrant l'ensemble des propositions formulées par la Commission recherche. Les votes ont été conduits ligne par ligne, sur le principe (et non sur des montants chiffrés arrêtés définitivement), à affiner ultérieurement en fonction de la maquette pédagogique (CA de juillet ou de septembre).

Rappel du contexte et désaccords de fond

Philippe Rizzotti a dénoncé une « hypocrisie totale » dans la valorisation de l'encadrement assuré par des enseignants ayant souvent une vingtaine d'années d'expérience : ramené à un taux horaire, leur niveau de rémunération pour ces tâches resterait, selon lui, inférieur à 20 € de l'heure, contre 40 à 60 € pour un contractuel facturant ses prestations — un problème structurel qui nourrit le défaut de dialogue sur ces sujets. Il a rappelé l'obligation, pour les enseignants-chercheurs, de produire un bilan d'activité transmis à l'école et au Ministère, censé permettre de vérifier l'équité de la répartition des charges d'encadrement.

Etienne Gustin a nuancé : à l'université, l'encadrement doctoral n'est jamais intégré aux charges d'enseignement mais donne lieu à des primes spécifiques ; les vacataires extérieurs sont rémunérés 41 € l'heure de TD, contre le double pour les contractuels en CDD/CDI, la comparaison restant délicate selon que l'on rapporte les rémunérations à 1 607 heures ou à 320 heures de face-à-face avec les étudiants. Il a indiqué avoir proposé à la Commission recherche le maintien d'un volume de 160 heures avec une nouvelle répartition par règle de trois, proposition écartée au profit d'un barème conduisant, cette année, à l'octroi de 220 heures.

Claire Minart a réaffirmé la doctrine ministérielle : l'encadrement individuel des doctorants relève des 1 607 heures de service annuel — ce qui n'en fait pas une activité bénévole, mais une activité rémunérée par le traitement à temps plein, qui couvre l'ensemble des missions de l'établissement et non les seules 320 heures de face-à-face avec les étudiants. Des heures d'enseignement peuvent en revanche être attribuées spécifiquement pour les séminaires doctoraux. Elle a précisé que la réforme annoncée des arrêtés régissant la comptabilisation des 320 heures nécessitera de nouvelles phases de concertation et n'aboutira pas à court terme. **Etienne Gustin** a alors détaillé le fonctionnement des séminaires doctoraux (six séances annuelles avec le LACTH, séances de lecture critique, séminaire transversal avec un autre laboratoire), heures non comptabilisées à ce jour dans les charges d'enseignement.

Décision

Votes ligne par ligne (sur le principe)

Les votes ont été conduits ligne par ligne :

- ✓ **Encadrement de la mention recherche** : adopté à la majorité
12 voix pour,
0 voix contre,
2 abstentions.
Il a été demandé que ce dispositif soit articulé avec les textes réglementaires et la temporalité de la soutenance, afin que sa reconnaissance n'intervienne pas plusieurs mois après les faits.
- ✓ **Encadrement de doctorat (forfait)** : adopté à la majorité
9 voix pour,
0 voix contre
5 abstentions.

Philippe Rizzotti, qui s'est abstenu sur ce point, a expliqué son vote en jugeant artificiel de « morceler » en plusieurs lignes distinctes ce qui relève selon lui d'un même ensemble de tâches d'encadrement doctoral, comparant la démarche à un menu à la carte façon « compagnie low cost ».

- ✓ **Séminaire doctoral** : adopté à la majorité
9 voix pour,
0 voix contre,
5 abstentions.
- ✓ **Séminaire de lecture critique** : rejeté,
4 voix pour,
1 voix contre,
9 abstentions

A noter que les voix contre exprimées sont en cohérence avec le vote précédent sur le principe du non-morcellement de l'encadrement doctoral.

Etienne Gustin a par ailleurs signalé deux points opérationnels : le passage des séminaires de 12 à 11 semaines permettra de dégager environ 108 heures réaffectables ; et la présence obligatoire des 17 enseignants-chercheurs aux six séances du séminaire doctoral représenterait, si elle était comptabilisée à part entière, l'équivalent d'un ETP supplémentaire.

Antoine Allard a suggéré qu'un vote de soutien de principe à la Commission Recherche pourrait être envisagé, tout en relevant que ces débats renvoient à une question plus fondamentale sur le contenu des enseignements et la grille pédagogique. Il a appelé à la vigilance pour que les enseignants titulaires d'une HDR ou d'un doctorat ne se détournent pas, à travers la multiplication des tâches de recherche, du public premier de l'école que sont les étudiants, le lien entre enseignement et recherche étant pourtant la condition de la qualité des cours.

6. Jury PFE (Bénédicte Grosjean, Axel Venacque)

Conformément à ce qui avait été annoncé au CA du 13 mai, ce jury était alors incomplet et devait faire l'objet d'un vote électronique dès sa finalisation ; le vote intervenu en séance le 10 juin paraît correspondre à cette finalisation.

Ce point, inscrit en fin d'ordre du jour parmi les « points abordés pour vote », a en réalité été avancé et traité juste après les décharges recherche, la Présidente souhaitant s'assurer que le quorum nécessaire serait toujours réuni pour ce vote jugé important car urgent.

La composition du jury présidé par **Bénédicte Grosjean** et **Axel Venacque** a été examinée sous l'angle de son équilibre disciplinaire. **Etienne Gustin** a fait observer que ce jury ne comportait pas de majorité de paysagistes : sur les membres recensés, trois sont architectes et trois autres relèvent du paysage, soit une stricte parité ne constituant pas, selon lui, une majorité au sens propre du terme (la majorité supposant la moitié plus une voix). La Présidente a néanmoins estimé que cette répartition équilibrée pouvait être présentée au vote en l'état, vue la difficulté cette année que les enseignants ont rencontré pour composer leur jury de PFE et pour ne pas bloquer le passage de diplôme des étudiants. Il est à noter que c'est un atelier de projet partagé entre les deux formations, architecture et paysage.

Décision

Nombre de votants : 14

11 voix pour

1 voix contre

2 abstentions

La composition du jury PFE Grosjean / Venacque est adoptée à la majorité.

7. Calendrier 2026/2027

La Présidente a indiqué qu'en l'absence d'avis du CPS et de la CFVE (instances partiellement démissionnaires), le calendrier, comme la maquette pédagogique et les règlements, ne pouvaient être voté que sur ses grands principes ; elle a néanmoins jugé important d'acter, dès cette séance, au moins les dates d'entrée et de sortie de l'année universitaire.

Deux versions, élaborées conjointement avec le service des études et l'ex-présidente de la CFVE, ont été présentées : rigoureusement identiques à l'exception d'une semaine de césure.

La version 1 comporte une interruption pédagogique début mars (vacances de la zone Hauts-de-France) ; la version 2 ne la prévoit pas, créant un long tunnel sans interruption entre début février et fin avril.

Philippe Rizzotti a recontextualisé : ce calendrier revient, pour l'essentiel, à l'organisation antérieure à la réforme ayant introduit un stage en inter-semestre (laquelle a généré des difficultés et la suppression de deux grandes semaines initialement envisagées), avec un léger raccourcissement préservant les stages de juillet ; il a souhaité que cette version puisse se stabiliser durablement. Sur la Semaine des écologies, son positionnement au printemps (l'automne s'étant révélé compliqué cette année) s'est imposé naturellement, sa date précise restant ajustable.

La Présidente a indiqué avoir interpellé **Marie Carchano** et **Clément Reisser** en amont pour recueillir les remarques étudiantes, sans retour formel ; un échange en séance a confirmé l'intérêt de la semaine de césure en mars et relevé que l'organisation pédagogique de la formation Paysage (ateliers de 12 semaines soit 2 x 6) n'est pas toujours en phase avec un calendrier centralisé.

Philippe Rizzotti s'est enfin interrogé sur la lisibilité des « semaines voyage » : il a été expliqué qu'il n'existe pas de semaine voyage générique, celle-ci correspondant à une semaine d'enseignement intensif bloquée au cas par cas sans incidence sur les autres emplois du temps — l'un des intérêts de la présentation par colonnes (S1, S2...) étant de visualiser ces semaines mobiles. Il a suggéré que ce principe soit explicité en réunion de rentrée pour les équipes administrative et enseignante.

Il a été suggéré de voter chaque calendrier et d'adopter la version qui aura recueilli le plus de voix.

Décision

Nombre de votants : 14

	Version 1	Version 2
Pour	11	3
Contre	0	0
Abstention	0	0

La version 1 du calendrier 2026/2027 (avec semaine d'interruption début mars) est adoptée à la majorité ; (sous réserve de réglages ultérieurs et de l'avis des instances pédagogiques dès qu'elles seront reconstituées).

8. Désherbage bibliothèque

L'opération de désherbage de la bibliothèque a été présentée selon une méthodologie déjà éprouvée dans d'autres établissements documentaires (retrait de l'inventaire des ouvrages obsolètes ou en mauvais état, avec possibilité de les proposer à d'autres bibliothèques avant destruction), puis soumise au vote.

Décision

Nombre de votants : 13

11 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

Le désherbage de la bibliothèque est approuvé à la majorité.

9. Sortie de l'inventaire du matériel informatique

La délibération de sortie d'inventaire, accompagnée de la liste numérotée des ordinateurs concernés, a été présentée et soumise au vote sans débat particulier.

Décision

Nombre de votants : 13

11 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

La sortie de l'inventaire du matériel informatique est approuvée à la majorité (sous réserve du décompte exact des abstentions).

10. Sortie de l'inventaire du trafic vert

La sortie de l'inventaire du « trafic vert » a été présentée brièvement et soumise au vote.

Décision

Nombre de votants : 13

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

La sortie de l'inventaire du trafic vert est approuvée à l'unanimité.

11. Délibérations financières

Les délibérations financières, dont les documents avaient été transmis en amont, ont été soumises au vote groupé selon la pratique habituelle, sans observation supplémentaire par rapport aux échanges déjà tenus lors de l'examen du budget rectificatif.

Décision

Nombre de votants : 13

9 voix pour

0 voix contre

4 abstentions

Les délibérations financières sont approuvées à la majorité.

IV. Points abordés pour information

1. Démission des membres du CSA, de la Commission recherche et de la CFVE

La Présidente a rappelé la situation : réception, le 20 mai, d'une lettre de démission collective des présidentes d'instance, **Delphine Desert** (CFVE) et **Catherine Grout** (Commission recherche) invoquant des difficultés relationnelles et de communication avec la Direction de l'Ecole. Le Ministère de la Culture a indiqué que ces démissions n'étaient pas recevables en l'état, une démission devant être nominative.

Conséquence concrète : pour voter les maquettes pédagogiques et les reconductions ou nouveaux engagements de maîtres de conférences associés, le CA a besoin de l'avis du CPS et de la CFVE, ce qui explique le retrait des points règlement des études et maquette de l'ordre du jour de cette séance. Une réunion est prévue l'après-midi même, en présence notamment de **Delphine Droussent** (DRAC) et **Claire Minart** (Ministère), pour examiner la possibilité d'émettre les avis nécessaires avant les démissions effectives.

La Présidente a indiqué avoir consacré près d'une semaine à recueillir les points de vue, sans qu'il s'agisse, selon elle, d'une volonté de bloquer totalement le fonctionnement de l'école ; elle a souligné l'enjeu particulier de la rentrée de septembre. Deux personnes avaient déjà démissionné de leurs responsabilités à la date du CA de manière recevable en droit. Des élections sont par ailleurs prévues à l'automne (CA en octobre ; CFVE et Commission recherche également). En écho à un précédent similaire survenu il y a environ quatre ans (un an et demi sans instances régulièrement constituées), **Claire Minart** a apporté une précision juridique : si un cadre existe pour les situations de gouvernement démissionnaire (prérogatives réduites, service voté), le décret de 2018 régissant les écoles d'architecture et de paysage, relativement récent, n'a pas anticipé la démission des instances ; en l'absence de cadre spécifique, toute décision prise dans ces conditions reste juridiquement fragile et potentiellement attaquant devant le tribunal administratif par toute personne ayant intérêt à agir.

2. Frais d'inscription 2025-2026 – point d'étape

Les régularisations demandées à certains étudiants (trop-perçus à rembourser et restes à charge à recouvrer, conformément aux montants présentés au CA du 13 mai) ainsi que les remboursements correspondants suivent leur cours ; le nombre de demandes de paiement échelonné reste limité.

Plusieurs membres ont néanmoins insisté sur la forme et les délais de la communication adressée aux étudiants concernés, jugés trop courts (un délai de 48 heures a notamment été évoqué pour certaines demandes d'échelonnement). Il a été rappelé que la situation résulte d'une erreur, qu'elle soit imputable à l'école ou au Ministère de la Culture, et qu'un message reconnaissant explicitement cette erreur — voire présentant des excuses — aurait été préférable, certains étudiants concernés pouvant se trouver en situation de précarité financière et auraient pu, en toute rigueur, être en droit de contester le paiement d'un complément résultant d'une erreur qui ne leur est pas imputable.

3. Information sur les dépenses du Directeur

Le document annuel concernant les dépenses du directeur a été présenté en séance sans appeler de remarques particulières. Il s'agit, selon les termes employés en séance, d'une formalité de nature réglementaire plutôt que d'un point appelant un débat de fond à ce stage. Il n'y a pas de vote requis sur ce point.

Point connexe abordé en fin de séance – Prolongement des mandats du CA : la question de l'allongement de la durée des mandats du CA, en particulier pour les représentants étudiants élus pour une durée de deux ans, a été soulevée. **Chloé Villemazet** s'est interrogée sur le fait que son

mandat, qu'elle pensait s'achever en juillet, semble en réalité prolongé jusqu'en octobre sans que cet allongement ait été soumis à un vote formel ni clairement sollicité auprès des intéressés.

Claire Minart a convenu que cette situation, liée au décalage du calendrier électoral, méritait clarification ; le sujet a été noté pour un examen ultérieur, sans solution arrêtée en séance.

4. Risques psychosociaux (RPS) – marché

Le sujet de l'audit des risques psychosociaux, demandé par la tutelle, a été repris en fin de séance à l'initiative de la Présidente, qui a souhaité qu'il ne reste pas traité seulement de manière incidente, comme cela avait été le cas lors de la présentation du budget rectificatif. **Etienne Gustin** a précisé que cette enquête, lancée tardivement cette année, faisait suite à une motion votée par l'ensemble des représentants du personnel en CSA, alertant sur des risques psychosociaux et sur le sentiment que la direction n'y prêtait pas une attention suffisante, ainsi qu'à un signalement porté en urgence au registre du CSA.

Le marché, lancé sur la base d'un cahier des charges adapté de celui de l'ENSA Paris-Belleville et calibré à l'échelle de l'établissement, a reçu cinq réponses, pour des montants allant de 30 000 € à 59 000 € ; 25 000 € ont été provisionnés au budget rectificatif, l'essentiel de la dépense devant intervenir en 2027, l'analyse des offres (mieux-disant) restant à finaliser. Au regard du contexte (démissions d'instances, relations personnelles difficiles, renouvellement récent du mandat du directeur pour trois ans), plusieurs membres ont exprimé leur préoccupation devant une démotivation des « forces vives » de l'école et souhaité que l'enquête permette une issue constructive ; il a été proposé que des membres du CA participent, avec l'administration, à l'analyse des offres reçues.

5. Conclusion Marché SPSI / Attribution du marché ventilation Échelle 1

Ce point, qui devait être présenté par le directeur (**Pablo Lhoas**), n'a pas fait l'objet d'un développement spécifique dans la séance enregistrée. Le SPSI a néanmoins été évoqué à plusieurs reprises dans le cadre du budget rectificatif, comme cadre structurant des projets immobiliers de l'établissement, et l'investissement « ventilation de l'atelier Échelle 1 » figure parmi les dépenses fléchées mentionnées au titre du plan de relance.

Point d'information complémentaire – Parcoursup

La Présidente a annoncé, dès l'ouverture de la séance, qu'un point serait fait sur l'organisation de Parcoursup l'an prochain dans les écoles d'architecture et de paysage, à la suite d'informations reçues après l'envoi de l'ordre du jour initial. Un vote sur ce sujet est prévu au CA de juillet. Une courte séance supplémentaire de CA (en visio) sera proposée avant le CA du mois de juillet pour présenter ce point aux administrateurs.

Fin de la séance

Prochain CA le 8 juillet 2026

Hélène MARCOZ
Présidente